

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019
Objet : BUDGET EXECUTE 2018

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD -DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE - MME VILLARD

Intervention de Mme Agnès BERTILLOT, Trésorière

1. RAPPEL DES PRINCIPES

L'exécution du budget est du ressort :

- du Président qui est ordonnateur des dépenses et des recettes,
- du Trésorier chargé du paiement des dépenses, du recouvrement des recettes, de la tenue de la comptabilité de la Chambre,
- de la Commission des Marchés chargée d'examiner les marchés de travaux et de fournitures dont le montant est supérieur au seuil retenu pour l'application des marchés publics,
- de la Commission des Finances chargée d'émettre un avis sur les comptes et sur les projets de délibérations ayant une incidence budgétaire.

En outre, depuis la réforme comptable, les comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes.

2. EXECUTION DU BUDGET
2.1. Opérations de fonctionnement
2.1.1. Charges

Nous avons prévu au budget rectificatif pour l'exercice 2018 un total de charges de 6 085 468 €. Les charges réelles se sont élevées à 5 678 247 € selon le détail suivant :

	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Achats marchandises	21 285 €	24 500 €	29 930 €
Indemnités	41 994 €	41 994 €	41 107 €
Charges sociales	7 404 €	9 184 €	7 483 €
Achats et charges externes	4 855 393 €	5 303 859 €	4 664 640 €
Impôts et taxes	96 693 €	111 330 €	101 645 €
Dotations amortis. et provisions	386 864 €	353 838 €	404 440 €
Autres charges (1)	341 343 €	235 263 €	236 980 €
Charges financières	3 858 €	-	-
Charges exceptionnelles	53 369 €	-	192 022 €
Impôt Société	1 715 €	5 500 €	-
Total des charges	5 809 918 €	6 085 468 €	5 678 247 €
Résultat bénéficiaire	1 021 022 €	-	284 199 €
Total général	6 830 940 €	6 085 468 €	5 962 446 €

(1) dont détail des concours financiers ci-dessous.

PF	AB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019

 Objet : **BUDGET EXECUTE 2018**

(1) détail des concours financiers

Bénéficiaires	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Fonds développement enseignement	76 000 €	76 000 €
Alimentec syndicat mixte	54 824 €	54 824 €
ECAM	50 000 €	50 000 €
CDDRA IAA	10 000 €	-
Unions commerciales	8 000 €	6 600 €
Tribunal de commerce	6 500 €	5 500 €
Trophées de la création reprise	6 000 €	-
Salon SMILE	5 000 €	5 000 €
Salon Ain Formation Métiers Post-Bac	5 000 €	5 000 €
Salon CPME AIN'PULS	1 000 €	1 000 €
Divers attributions et reprises	12 939 €	14 979 €
Total	235 263 €	218 903 €

 2.1.2. Produits

Nous avons prévu un total de produits de 5 759 443 €. Ils se sont élevés à 5 962 446 € selon le détail suivant :

	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Ressource fiscale	5 340 297 €	4 333 000 €	4 483 101 €
Ventes	60 468 €	55 000 €	65 831 €
Production vendue	703 274 €	830 865 €	851 796 €
Subventions	471 466 €	517 482 €	542 126 €
Reprise sur provisions	132 581 €	-	4 594 €
Produits financiers	83 427 €	23 000 €	13 975 €
Produits exceptionnels	39 427 €	96 €	1 023 €
Total des produits	6 830 940 €	5 759 443 €	5 962 446 €
Résultat déficitaire	-	326 025 €	-
Total général	6 830 940 €	6 085 468 €	5 962 446 €

 2.2. **Résultat de fonctionnement**

En conséquence, le résultat de l'exercice 2018 peut se résumer ainsi :

	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Total des produits	6 830 940 €	5 759 443 €	5 962 446 €
Total des charges	5 809 918 €	6 085 468 €	5 678 247 €
Résultat	1 021 022 €	-326 025 €	284 199 €

PF	AB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019

 Objet : **BUDGET EXECUTE 2018**

2.3. Capacité d'autofinancement

	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable cession	53 357 €	-	-
Dotation amort. provisions	386 864 €	353 838 €	594 980 €
Résultat positif	1 021 022 €	-	284 199 €
Total augmentation	1 461 243 €	353 838 €	879 179 €
Eléments de diminution :			
Produits cession éléments actifs	2 014 €	-	-
Subventions virées au résultat	32 371 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	187 625 €	-	6 544 €
Déficit de l'exercice	-	326 025 €	-
Total diminution	222 010 €	326 121 €	6 640 €
Capacité d'autofinancement	+1 239 233 €	+27 717 €	+872 539 €

2.4. Opérations en capital

	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	5 853 €	6 000 €	-
Immobilisations corporelles	142 004 €	120 000 €	123 566 €
Immobilisations financières	394 000 €	381 000 €	390 984 €
Augmentation des stocks	447 €	-	-
Remboursement emprunts	1 494 €	-	-
Total des emplois	543 798 €	507 000 €	514 550 €
Ressources :			
CAF	+1 239 233 €	+27 717 €	+872 539 €
Cession immobilisations	-	-	-
Diminution des immos financ.	354 563 €	147 700 €	142 115 €
Diminution des stocks	-	-	790 €
Emprunts et dettes financières	-	-	3 308 €
Total des ressources	1 593 796 €	175 417 €	1 018 752 €
Excédent fonds de roulement	1 049 998 €	-	504 202 €
Prélèvement fonds de roulement	-	331 583 €	-

PF	AB
	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019

 Objet : **BUDGET EXECUTE 2018**

3. BILAN

Le bilan au 31 décembre 2018 se présente donc comme suit :

3.1. Actif

	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	108 864 €	106 714 €
Immobilisations corporelles	3 781 338 €	3 562 356 €
Immobilisations financières	2 028 746 €	2 280 803 €
Sous-total actif immobilisé	5 918 948 €	5 949 873 €
Stocks	7 912 €	7 122 €
Créances	666 156 €	887 558 €
Valeurs mobilières de placements	399 838 €	399 838 €
Disponibilités	6 154 770 €	6 869 160 €
Sous-total actif circulant	7 228 676 €	8 163 678 €
Comptes de régularisation (1)	77 259 €	34 201 €
Total de l'actif	13 224 883 €	14 147 752 €

(1) charges constatées d'avances concernant l'ajustement des fournitures non stockables, les diverses factures d'assurances, les titres de restauration, les abonnements, les charges du FIT, ...

3.2. Passif

	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2018
Ecart d'ouverture	2 321 961 €	2 321 961 €
Report à nouveau	8 216 586 €	9 237 609 €
Subventions d'investissements	362 €	266 €
Résultat de l'exercice	1 021 022 €	284 199 €
Sous-total capitaux propres	11 559 931 €	11 844 035 €
Provisions pour risques et charges	401 539 €	640 234 €
Sous-total provisions	401 539 €	640 234 €
Emprunts et dettes financières	18 495 €	21 884 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 593 €	342 122 €
Autres dettes diverses	645 561 €	1 095 433 €
Sous-total dettes	983 649 €	1 459 439 €
Comptes de régularisation (1)	279 764 €	204 044 €
Total du passif	13 224 883 €	14 147 752 €

(1) produits constatés d'avances concernant la quote-part des subventions et les redevances de formation, ...

PF	AB
	AS

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019

 Objet : **BUDGET EXECUTE 2018**
3.3. Etat du fonds de roulement

FDR net disponible au 31/12/2018	6 556 199 €
Eléments d'affectation du FDR (*) :	
- Apports aux fonds de prêts des PFIL (AG du 19 septembre 2016, 1,5 millions d'euros sur 4 exercices)	750 000 €
FDR net disponible non affecté (*)	5 806 199 €

(*) Compte tenu de l'incertitude sur le niveau de la baisse de la ressource fiscale, un éventuel prélèvement sur le fonds de roulement et non compris les éventuels travaux de remise aux normes concernant le bâtiment Magistrature, en attente de la formalisation du projet.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain ne détient aucune participation supérieure à 50%.

5. ENTITES LIEES A LA CHAMBRE
5.1. Pôle Européen de Plasturgie (PEP)

La participation historique de la Chambre s'est présentée sous la forme d'un apport à l'association en trois tranches d'un montant total de 1,83 millions d'euros, assorti d'un droit de reprise. Cet apport a été entièrement provisionné. Dans le cadre de son assemblée générale du 26 novembre 2012, la Chambre a approuvé la décision d'abandon du droit de reprise de l'apport au fonds associatif sous condition suspensive de la transformation de l'association en centre technique industriel (CTI) et l'attribution d'un poste d'administrateur. La transformation en CTI a été officialisée par arrêté du 13 novembre 2015 (paru au Journal Officiel du 21 novembre 2015). C'est Monsieur Jean-Pierre MARMILLON qui y représente la Chambre.

5.2. Syndicat Mixte Alimentec (SMTA)

Le statut juridique du SMTA est celui d'un syndicat mixte. Ce syndicat a pour objet de faire fonctionner la plate-forme Alimentec. Il est composé :

- de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain,
- du Département de l'Ain,
- de la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse.

La participation de la Chambre revêt la forme d'une subvention de 55 K€ en 2018.

5.3. Agence Economique du Pays de Gex

La Chambre assure au Centre d'Affaires Internationales de Ferney-Voltaire la domiciliation postale estimée pour l'exercice 2018 à un montant de 1 K€.

5.4. Fédération des Unions d'Artisans et Commerçants de l'Ain (FEUDAC)

Suite à la décision de l'assemblée générale du 29 juin 2009, la Chambre mobilise des moyens administratifs au bénéfice de l'association FEUDAC. Le montant estimé de ce soutien pour l'exercice 2018 est de 2 K€.

5.5. Viameca

Par convention du 22 novembre 2012, la Chambre met à disposition de l'association Viameca des moyens logistiques dont le montant annuel est estimé à 5k€.

PF	AB
	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019Objet : **BUDGET EXECUTE 2018**

6. ANNEXES

La réglementation en vigueur fait l'obligation à l'Assemblée de voter l'annexe aux comptes de l'exercice. Cette annexe a pour objet de mettre en évidence les faits caractéristiques de l'exercice et de permettre une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

Au titre des faits caractéristiques de l'exercice, nous avons noté que :

- Malgré le transfert du personnel vers la CCIR au 1er janvier 2013, puis la mise à disposition de ces agents auprès de la CCIT de l'Ain, les engagements sociaux sont maintenus dans les comptes de la CCIT de l'Ain dans la mesure où une convention de paiement des charges de personnel est instaurée entre la CCIR et la CCIT de l'Ain.

- Une recapitalisation est intervenue à la société du Foirail de la Chambière, société gestionnaire du marché aux bestiaux de l'agglomération de Bourg-en-Bresse dans laquelle la Chambre détient une participation de moins de 4 K€ (soit 4,76% du capital social). Pour tenir compte de la profonde mutation de cette activité, les actionnaires ont décidé d'une recapitalisation sous la forme d'une augmentation de capital. La Chambre s'est donc vue proposer une participation à cette augmentation de capital de près de 6 K€ effective en 2018 (décidée par l'assemblée générale du 27/11/2017).

7. RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES MARCHES

Conformément aux dispositions de l'article 63 du règlement intérieur relatives aux conditions de passation des marchés publics, le rapport sur les marchés passés par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain en vertu de son habilitation sera transmis avec la convocation à l'assemblée générale du 24 juin 2019. Ce rapport sera annexé à la délibération de l'assemblée générale du 24 juin 2019.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances du 11 juin 2018 sera réuni afin d'émettre un avis sur le projet de budget exécuté pour l'exercice 2018.

Monsieur Philippe Verne donne lecture de cet avis :

"La Commission des Finances s'est réunie le 11 juin 2019 afin de donner son avis sur le budget exécuté 2019.

"Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget exécuté 2019."

9. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission qui lui a été confié par l'assemblée générale, le commissaire aux comptes présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain tels que joints au présent rapport,
- la justification de ses appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par le Loi.

Les comptes annuels ont été élaborés par le Trésorier. Il appartient au commissaire aux comptes, sur la base de son audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Son rapport sera annexé à la délibération de l'assemblée générale du 24 juin 2019.

PF	AB
5	AS

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019Objet : **BUDGET EXECUTE 2018**

Ce budget exécuté pour l'exercice 2018 et ses annexes budgétaires seront soumis :

- Pour avis à la CCI de Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Pour délibération à l'assemblée générale du 24 juin 2019.

L'Assemblée,

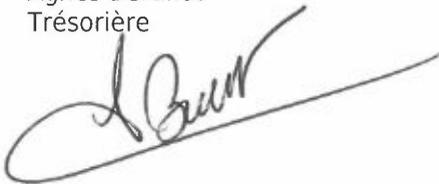
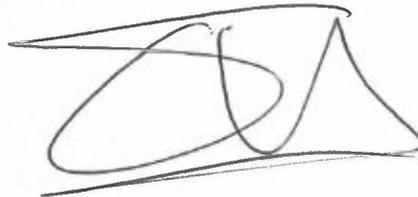
- **Vu l'exposé de Mme Agnès Bertillot, Trésorière,**
- **Vu l'avis de la Commission des Finances,**
- **Vu le rapport spécial du Président sur les marchés,**
- **Vu le rapport du Commissaire aux Comptes,**

après examen et échanges d'observations, et après en avoir délibéré approuve le budget exécuté 2018.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Agnès Bertillot
TrésorièrePatrice FONTENAT
Président

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019
Objet : BUDGET EXECUTE 2018 - ANNEXE BUDGETAIRE
A.1/ service général

Charges	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Achats marchandises	21 285 €	24 500 €	29 806 €
Salaires	41 994 €	41 994 €	41 107 €
Charges sociales	7 221 €	8 950 €	7 203 €
Achats et charges externes	3 702 224 €	3 986 871 €	3 527 148 €
Impôts et taxes	72 843 €	86 354 €	73 918 €
Dotations amort. et prov.	223 102 €	213 698 €	236 438 €
Concours financiers	232 546 €	104 263 €	97 455 €
Charges financières	3 858 €	-	-
Contributions versées aux services	649 491 €	762 873 €	592 719 €
Charges exceptionnelles	53 360 €	-	162 819 €
IS	1 715 €	5 500 €	-
Total des charges	5 009 639 €	5 235 003 €	4 768 613 €
Résultat bénéficiaire	1 094 298 €	-	467 121 €
Total général	6 103 937 €	5 235 003 €	5 235 734 €

Produits	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Ressource fiscale	5 340 297 €	4 333 000 €	4 483 101 €
Ventes	60 468 €	55 000 €	65 831 €
Production vendue	208 068 €	233 762 €	280 167 €
Subventions	261 714 €	321 482 €	342 277 €
Produits financiers	83 427 €	23 000 €	13 975 €
Autres produits et transfert de ch.	50 307 €	41 718 €	47 471 €
Reprise sur provisions	95 127 €	-	2 877 €
Produits exceptionnels	4 529 €	-	35 €
Total des produits	6 103 937 €	5 007 962 €	5 235 734 €
Résultat déficitaire	-	227 041 €	-
Total général	6 103 937 €	5 235 003 €	5 235 734 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	53 357 €	-	-
Dotations amort. et prov.	223 102 €	213 698 €	399 254 €
Résultat positif	1 094 298 €	-	467 121 €
Total augmentation	1 370 757 €	213 698 €	866 375 €
Eléments de diminution :			
Produits de cession des actifs	2 014 €	-	-
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	150 767 €	-	6 065 €
Déficit de l'exercice	-	227 041	-
Total diminution	152 781 €	227 041 €	6 065 €
Capacité d'autofinancement	+1 217 976 €	-13 343 €	+860 310 €

PF	AB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019
Objet : BUDGET EXECUTE 2018 - ANNEXE BUDGETAIRE

Opérations en capital	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	123 487 €	65 000 €	84 845 €
Immobilisations financières	394 000 €	381 000 €	390 984 €
Remboursement des emprunts	-	-	183 €
Augmentation des stocks	447 €	-	-
Opérations interservices	5 139 €	19 940 €	23 002 €
Total des emplois	523 073 €	465 940 €	499 014 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+1 217 976 €	-13 343 €	+860 310 €
Cessions d'immobilisations	-	-	142 115 €
Diminution des stocks	-	-	790 €
Emprunts et dettes financières	355 095 €	147 700 €	-
Total des ressources	1 573 071 €	134 357 €	1 003 215 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	331 583 €	-
Excédent du fonds de roulement	1 049 998 €	-	504 201 €

A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	183 €	234 €	280 €
Achats et charges externes	1 132 641 €	1 274 631 €	1 113 188 €
Impôts et taxes	12 506 €	12 705 €	12 593 €
Dotations amort. et prov.	153 243 €	134 581 €	154 440 €
Concours financiers	108 798 €	131 000 €	139 523 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	-	-	28 129 €
Total des charges	1 407 371 €	1 553 151 €	1 448 153 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	1 407 371 €	1 553 151 €	1 448 153 €

PF	AB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019
Objet : BUDGET EXECUTE 2018 - ANNEXE BUDGETAIRE

Produits	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	417 989 €	520 697 €	508 548 €
Subventions	209 753 €	196 000 €	199 849 €
Reprise sur provisions	35 848 €	-	185 €
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	-	-	817 €
Contributions reçues des services	649 491 €	762 873 €	592 719 €
Produits exceptionnels	33 637 €	96 €	988 €
Total des produits	1 346 718 €	1 479 666 €	1 303 106 €
Résultat déficitaire	60 653 €	73 485 €	145 047 €
Total général	1 407 371 €	1 553 151 €	1 448 153 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	153 243 €	134 581 €	182 164 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	153 243 €	134 581 €	182 164 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	32 371 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	35 848 €	-	185 €
Déficit de l'exercice	60 653 €	73 485 €	145 047 €
Total diminution	128 872 €	73 581 €	145 328 €
Capacité d'autofinancement	24 371 €	61 000 €	36 836 €

Opérations en capital	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	5 853 €	6 000 €	-
Immobilisations corporelles	18 518 €	55 000 €	36 836 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	24 371 €	61 000 €	36 836 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	+24 371 €	+61 000 €	+36 836 €
Subventions d'équipement	-	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
Total des ressources	24 371 €	61 000 €	36 836 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	AB
	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019
Objet : BUDGET EXECUTE 2018 - ANNEXE BUDGETAIRE
A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	78 677 €	86 050 €	80 015 €
Impôts et taxes	11 344 €	12 271 €	15 133 €
Dotations amort. et prov.	10 518 €	5 559 €	13 562 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	9 €	-	1 074 €
Total des charges	100 548 €	103 880 €	109 784 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	100 548 €	103 880 €	109 784 €

Produits	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	78 477 €	76 406 €	63 081 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	1 009 €	-	294 €
Autres produits	8 439 €	1 975 €	8 533 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	87 925 €	78 381 €	71 908 €
Résultat déficitaire	12 623 €	25 499 €	37 876 €
Total général	100 548 €	103 880 €	109 784 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	10 518 €	5 559 €	13 562 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	10 518 €	5 559 €	13 562 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	1 009 €	-	294 €
Déficit de l'exercice	12 623 €	25 499 €	37 876 €
Total diminution	13 632 €	25 499 €	38 170 €
Capacité d'autofinancement	-3 114 €	-19 940 €	-24 608 €

PF	AB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019
Objet : BUDGET EXECUTE 2018 - ANNEXE BUDGETAIRE

Opérations en capital	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Exécuté 2018
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	1 885 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	2 025 €	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	2 025 €	0 €	1 885 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	-3 114 €	-19 940 €	-24 608 €
Emprunts et autres dettes	-	-	3 491 €
Opérations interservices	5 139 €	19 940 €	23 002 €
Total des ressources	2 025 €	0 €	1 885 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	AB
<i>AB</i>	<i>AB</i>

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019**Objet : BUDGET EXECUTE 2018 - ANNEXE BUDGETAIRE - RAPPORT SPECIAL DU
PRESIDENT SUR LES MARCHES**

RAPPORT DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 63 DU REGLEMENT INTERIEUR

I - Marchés de fournitures et de services**11 - Marchés de 25 000 à 90 000 € H.T.**

Aucun

12 - Marchés de 90 000 à 144 000 € H.T.

Aucun

13 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 144 000 € H.T.

Aucun

II - Marchés de travaux**21 - Marchés de 25 000 à 90 000 € H.T.**

Aucun

22 - Marchés de 90 000 à 5 548 000 € H.T.

Aucun

23 - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 5 548 000 € H.T.

Aucun

PF	AB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019

Objet : **BUDGET EXECUTE 2018 - ANNEXE BUDGETAIRE - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain (CCI de l'Ain) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI de l'Ain à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinionRéférentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

PF	AB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019

Objet : **BUDGET EXECUTE 2018 - ANNEXE BUDGETAIRE - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CCI de l'Ain à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la CCI de l'Ain.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre

PF	AB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019**Objet : BUDGET EXECUTE 2018 - ANNEXE BUDGETAIRE - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

-
- *en cause la capacité de la CCI de l'Ain à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;*
 - *Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Nantes, le 14 juin 2019

Cabinet Aurecca

Loïc Bellaton

Commissaire aux comptes

PF	AB
	AB